

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 13 mars 2023

N° CP-2023-2-12-1

N° applicatif 5207

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Délégation sud

Service consulté

Service des Collèges – Direction de l'Éducation
et de la Jeunesse

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE RELATIVE AU COLLEGE DES DEUX RIVES DE RHINAU ET AU COLLEGE ROBERT SCHUMAN DE BENFELD

Résumé : Aux termes des dispositions du Code de l'éducation, il appartient à la Collectivité européenne d'Alsace d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Il est proposé de modifier le secteur de recrutement des collèges Deux-Rives de Rhinau et Robert Schuman de Benfeld à la rentrée de Septembre 2023 afin de préserver des conditions d'accueil optimales pour les élèves des deux collèges.

I. Les enjeux autour de la sectorisation des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace

A. Une compétence partagée avec l'Éducation Nationale

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de la carte scolaire des collèges.

La carte scolaire permet à la Collectivité européenne d'Alsace de répartir de manière optimale les effectifs collégiens dans les 147 collèges publics selon le lieu de résidence des élèves et le principe d'un collège par secteur de recrutement.

L'affectation individuelle des collégiens relève, quant à elle, de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement, dans la limite des places disponibles.

B. Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires, en terme de développement urbain avec ses 880 communes, nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses 147 collèges publics qui accueillent plus de 77 000 collégiens.

Cette tension fait l'objet d'études et de décisions, puisqu'entre 2025 et 2028, 10 collèges seront intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

Dans l'attente de la mise en service progressive de ces nouveaux collèges, à partir de 2025, et d'un travail en profondeur des secteurs de recrutement des collèges à l'échelle de l'Alsace, des mesures de modifications partielles de la carte scolaire sont nécessaires afin de traiter les situations des collèges dont les capacités d'accueil sont sous tension à la rentrée scolaire 2023.

II. Une situation locale nécessitant une modification de la carte scolaire à la rentrée 2023 : les collèges Deux de Rives de Rhinau et Robert Schuman de Benfeld

L'analyse de l'évolution des effectifs des collèges sur le canton d'Erstein met en évidence une baisse constante des effectifs du collège des Deux-Rives de Rhinau ces dernières années. Le collège des Deux-Rives est dimensionné pour accueillir 300 élèves et n'en accueillait que 233 à la rentrée 2022. Quant au collège Robert Schuman de Benfeld, il est dimensionné pour accueillir 800 élèves et en accueille 802 à la rentrée 2022. Les prévisions d'affectation récemment réalisées, en vue de la préparation de la rentrée 2023 ainsi que les projections jusqu'en 2026, confirment cette tendance.

Un travail autour des perspectives de modification de la carte scolaire sur le territoire du canton a ainsi été engagé par la Collectivité européenne d'Alsace en lien avec les partenaires concernés. Il est ressorti de cette analyse, l'opportunité de rattacher les communes de Rossfeld et d'Herbsheim au secteur de recrutement du collège des Deux-Rives de Rhinau.

Cette proposition a pour objectif de rééquilibrer les effectifs des deux collèges, conformément à leurs capacités d'accueil respectives, en augmentant les effectifs du collège des Deux-Rives et en réduisant les effectifs du collège Robert Schuman. Le projet permettra d'amener une prévision de 74 élèves sur 4 ans au collège des Deux-Rives.

Outre un apport d'élèves supplémentaires, le projet permet de préserver la qualité de l'offre pédagogique proposée dans les deux établissements.

Les services de l'Education Nationale, la Collectivité européenne d'Alsace, les communes concernées ont tous exprimés un avis favorable à cette modification de secteur.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école concernés, les communes, les parents d'élèves et l'Inspection Académique pour sécuriser la mise en œuvre du scénario proposé.

Ce transfert pourra prendre effet à compter de la rentrée scolaire 2023 par l'inscription de tous les élèves de 6^{ème} résidant à Herbsheim et Rossfeld au collège des Deux-Rives.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la proposition de modification partielle du secteur de recrutement du collège Robert Schuman de Benfeld par le rattachement des communes de Herbsheim et de Rossfeld au collège des Deux-Rives de Rhinau à partir de l'année scolaire 2023-2024.

La Commission territoriale Centre Alsace du 27 février 2023 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY